



Communiqué

30km/h de nuit en ville : un premier bilan positif

Près de trois mois après sa mise en service, la Municipalité tire un premier bilan positif suite à l'introduction du 30km/h de nuit dans les rues lausannoises. Les données fournies par les indicateurs de vitesse montrent que les automobilistes respectent globalement la nouvelle limitation améliorant ainsi la qualité de vie et le bien-être de milliers d'habitantes et d'habitants lausannois.

A la mi-septembre 2021, Lausanne devenait la première ville de Suisse à généraliser le 30km/h la nuit. Cela fait maintenant près de trois mois que les quelques 600 panneaux de signalisation sont en place pour informer les automobilistes de la diminution à 30km/h entre 22h et 6h du matin. Quant aux indicateurs de vitesse installés à travers la ville, ceux-ci fournissent également de précieuses informations aux autorités.

La vitesse V85 ou comment évaluer une nouvelle limitation de vitesse

Afin de savoir si une nouvelle limitation est respectée par les automobilistes, les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) se basent sur la vitesse « V85 », soit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules enregistrés. Cette donnée représente ainsi le comportement de la grande majorité des usager·ère·s. Si la vitesse V85 ne dépasse pas les 38km/h dans une rue limitée à 30km/h, la VSS estime que le régime en vigueur est respecté et ne requiert pas d'adaptation supplémentaire.

Un indicateur pour adapter sa vitesse et analyser le comportement des automobilistes

Les données fournies par les indicateurs de vitesse montrent que la très grande majorité des automobilistes ont adapté leur comportement avec des vitesses V85 allant de 35 à 36 km/h en moyenne¹. Une vitesse certes supérieure au 30 km/h réglementaire, mais suffisamment basse pour atteindre le but de diminuer le bruit routier. En effet, lors du test réalisé sur les avenues de Beaulieu et de Vinet, la vitesse V85 s'élevait respectivement à 39.9 km/h et 37.3 km/h avec pour résultat une diminution du niveau sonore de l'ordre de 2 à 3 dB, soit une réduction par deux du bruit du trafic routier ressenti. Dans le cas précis de l'avenue de Beaulieu, les récents relevés indiquent un V85 de 33km/h, ce qui signifie une baisse encore plus importante du bruit routier. En mai 2017, avant les phases de test, la vitesse V85 sur l'avenue s'élevait à près de 49 km/h de nuit. La diminution s'élève donc à près de 16 km/h montrant ainsi l'important effet positif de la mesure².

Les rares endroits (16% des emplacements) où les vitesses V85 dépassent 38 km/h se situent aux portes d'entrée de la ville, c'est-à-dire aux endroits où la limitation de vitesse passe de 50 à 30 km/h. Il peut également s'agir d'emplacements où le panneau de signalisation et l'indicateur sont au même endroit, l'automobiliste ayant alors peu de temps pour adapter sa vitesse.

Un bilan positif et une mesure efficace pour lutter contre le bruit routier

S'il n'existe pas de données récentes quant à l'effet réel de cette généralisation sur la diminution du bruit, de nombreuses études ainsi que le test effectué sur les avenues de Vinet et de Beaulieu ont prouvé que la réduction de vitesse diminuait les nuisances sonores et notamment 80% des bruits de pointe. De plus, les indicateurs de vitesse montrent que la proportion de véhicules roulant à plus de 50 km/h (y compris véhicules d'urgence) est minime avec seulement 0,6%. Cela tend à démontrer l'effet positif de la mesure, notamment sur la baisse des « bruits de pointe » qui perturbent souvent le sommeil des Lausannoises et

¹ Les vitesses ont été enregistrées à deux intervalles: du mardi 16 au vendredi 19 novembre 2021 et du lundi 10 au vendredi 14 janvier 2022

² En mai 2017, la vitesse V85 de nuit sur l'avenue de Beaulieu s'élevait à 48,8km/h contre 33km/h en janvier 2022 (sources Transitec et service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics)



des Lausannois. Cette généralisation du 30km/h paraît donc représenter une mesure proportionnée sachant qu'elle ne concerne que 10% du trafic automobile.

Enfin, comme le souligne Mme Florence Germond, Conseillère municipale en charge des finances et de la mobilité, « plusieurs personnes nous ont écrit pour nous remercier d'avoir pris cette décision et nous dire leur bonheur d'avoir retrouvé un sommeil plus calme, ce qui est assez rare pour être souligné ».

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Annexe : tableau des relevés de vitesse

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, conseillère municipale, Direction finances et mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 8 février 2022